



Avis des élus du CSE sur le projet d'évolution de la gestion des associations de la BAD au sein de la BDR

Lors du CSE du 15 DECEMBRE 2022, la Direction de la CEBPL avait présenté un projet d'évolution de la gestion des associations de proximité dans le réseau Banque de Détail (BDD).

Les élus du CSE avaient remis leur avis lors du CSE de JANVIER 2023, avec 10 voix favorable, 5 voix défavorable et 7 abstentions, pour ce projet de la Direction.

Aujourd'hui, la CEBPL souhaite faire évoluer ce modèle vers les associations de la BDR, en confiant une partie des portefeuilles gérés par la Banque à Distance BDR.

Les avantages pour la CEBPL sont :

- D'optimiser la création de valeur.
- De rationaliser les process tout en assurant une qualité de service et la satisfaction des clients.
- De travailler la double relation (membres du bureau, du conseil d'administration, des bénévoles) avec les Directeurs d'Agence et les relais vers les Centres d'Affaires.
- De répondre à nos obligations de connaissance client.

Actuellement, le Middle ASSOCIATION traite 1.755 associations ayant un nombre d'opérations bancaires débitrices supérieures à 12 et un budget inférieur à 100 k€.

A contrario dans le réseau BDD, 4.262 associations sont traitées par les agences.

Avec ce projet d'évolution, la Banque à distance BDR disparaît, 639 associations seront transférées de la Banque à Distance BDR au Middle ASSOCIATION,

- dont 389 à redomicilier dans le réseau BDD, puisqu'elles ont un budget inférieur à 100 k€,
- et 250 à domicilier dans les différents Centres Affaires.

Aujourd'hui la BAD BDR gère 905 clients répartis sur 3 portefeuilles. Il resterait donc 266 clients à affectés (905-639).

La Banque à Distance BDR était composée de 3 Chargés d'Affaires et d'une Directrice. Sur ces 4 ETP :

- 1 transfert vers le Centre Affaires Loire Atlantique ou Morbihan.
- 1 transfert vers le Middle ASSOCIATION.
- 1 démission.

Par conséquent, il reste à la Direction de la CEBPL de trouver un autre poste pour un ETP.



Un chargé d'affaire serait rattaché au centre d'affaires du Morbihan ou de Loire Atlantique. Un portefeuille de 266 clients lui serait affecté, clients provenant de tout le territoire. Ces clients auront-ils accès à Service clients BDR, condition nécessaire à la gestion d'un portefeuille de 266 clients si la CEBPL veut avoir une satisfaction clients à la hauteur de ses ambitions ? Comment seront gérés les prospects ?

Ce poste sera unique à la BDR, une fiche métier sera-t-elle écrite ? les objectifs ainsi que les référentiels notamment en termes de RDV seront-ils adaptés ?

A la CEBPL, les associations gérées à la BDR sont prises en charge par un chargé d'affaires et un gestionnaire en centre d'affaire multimarché ou par un chargé d'affaire de la Banque à distance BDR. Les associations gérées en BDD n'ont pas de chargé d'affaire dédié

Néanmoins, les élus du CSE regrettent une nouvelle fois que dans cette politique d'évolution du marché des associations, la question d'un budget dédié au parrainage ou à l'accompagnement des activités n'aient pas été pris en compte par la CEBPL.

Les élus seront attentifs à l'accompagnement des collaborateurs concernés par cette évolution.

Résultat du vote au CSE du 31/08/2023 : 19 votants.

<i>Favorables :</i>	<i>00 voix</i>
<i>Défavorable :</i>	<i>19 voix</i>
<i>Abstention :</i>	<i>00 voix</i>

David LEROUX

Secrétaire adjoint du CSE.